



Dans l'Éducation comme ailleurs

le syndicalisme

a toujours sa raison d'être !

Historiquement notre secteur professionnel a toujours été un bastion syndical fort mais ici comme ailleurs ce modèle est en crise avec un effondrement de la syndicalisation ou de la participation aux élections professionnelles. Le syndicalisme institutionnel est en faillite : impuissance face à la casse systématique d'une école publique de plus en plus inégalitaire, impuissance face à la dégradation de nos droits et conditions de travail, cogestion et clientélisme parfois douteux, course aux décharges qui éloigne les syndicalistes du terrain...

Nous partageons toutes ces critiques ! Il est temps de développer, à la base, un modèle alternatif qui revient aux fondamentaux du syndicalisme. C'est le sens de l'engagement quotidien des militant-e-s de la CNT Solidarité Ouvrière. Rejoignez-nous pour construire ensemble un outil de lutte, de solidarité et de défense au service de l'intérêt collectif, porteur de progrès pédagogiques et d'un projet de transformation sociale !

Un syndicat pourquoi faire ?

Ne pas rester isolé en cas de soucis avec sa hiérarchie !

Connaître ses droits... et en gagner d'autres !

Opposer à la résignation et au défaitisme la solidarité et la force collective !

Se former !

Réfléchir ensemble à une autre école !



Faire le choix de la CNT-Solidarité Ouvrière, c'est développer une alternative syndicale :

Refus du corporatisme. Nos syndicats regroupent dans une structure unique les travailleurs-euses de la maternelle à l'université, sans distinction de métiers ou de statuts. Personnels administratifs et agents, personnels d'enseignement et d'éducation : on travaille ensemble, on lutte ensemble ! Pour nous la lutte syndicale ne peut se restreindre à un seul secteur. Notre syndicat est **interprofessionnel**.

Indépendance et autogestion. Nous refusons les décharges du ministère, nous fonctionnons uniquement avec les cotisations des adhérent-e-s, les décisions sont prises en AG de syndicat, nos mandatés sont révocables.

Refus du clientélisme. Si nous participons évidemment à la défense des collègues (aide juridique, accompagnement...) nous ne vous promettons pas la mutation de vos rêves et ne participons pas aux commissions administratives. Pour nous ce n'est pas le rôle du syndicalisme de cogérer les carrières avec l'administration.

Un outil de coordination aux services des luttes. C'est en luttant que nous obtiendrons de nouveaux droits !

Un syndicalisme révolutionnaire. Défendre nos conditions de travail, gagner de nouveaux droits, c'est le rôle du syndicalisme. Mais nous revendiquons aussi une autre école à l'opposé des inégalités actuelles et loin de tout rapport de domination. Nous militons pour une école émancipatrice s'inscrivant dans un projet plus large de transformation sociale.

Alors concrètement on s'organise comment sur le terrain ?

Dans nos établissements, dans les circos ou les bassins, **réunissons nous sans distinction de statuts** pour débattre et organiser ensemble la défense et l'amélioration de nos conditions de travail. Motions à destination de la hiérarchie ou des collectivités, occupations, préavis de grève locaux... les moyens d'actions sont multiples !

Il est nécessaire de promouvoir des **alternatives pédagogiques** pour l'épanouissement des élèves : comme on disait jadis, il faut "éduquer pour émanciper", "instruire pour révolter" ! En ce sens nous participons régulièrement à l'organisation de stages ouverts à tous-toutes articulant questions pédagogiques et syndicales. Le syndicat est aussi un espace de formation !

Il faut s'opposer à la précarisation ! Nous devons exiger la **titularisation de tous les personnels précaires** et dans l'immédiat : imposer réemploi et contractualisation.

Ces dernières années nous avons pu pointer du doigt certaines **dérives réactionnaires** : socle commun et livrets de compétences, évaluations nationales, fichiers bases élèves, programmes réactionnaires, etc. Nous devons les combattre !

Nous devons **refuser les heures supplémentaires** dans le secondaire : souvent elles empêchent la création de postes ou de BMP, favorisent la fragmentation des services entre plusieurs établissements.

Le droit syndical

Le panneau syndical : Premier contact avec le syndicalisme dans les services ou établissements, il vous permet de suivre l'actualité sectorielle ou interprofessionnelle et les différentes actions revendicatives en cours.

Les réunions : Dans le second degré, chaque personnel (syndiqué ou non) a le droit de participer, sur son temps de travail, à une heure d'information syndicale (HIS) par mois. Dans le 1er degré, une demi-journée d'information syndicale a lieu chaque trimestre (RIS). Les personnels peuvent aussi se réunir librement sur leurs lieux de travail, en dehors des heures de services.

Il est plus que nécessaire de participer à ces réunions en y donnant son avis, en partageant ses problèmes liés à son métier, pour y élaborer des revendications et des actions collectives.

Rappel : tous les personnels, titulaires ou précaires, ont le droit de participer aux HIS, tout comme ils ont le droit de se syndiquer, de faire grève. Il faut absolument soutenir les collègues précaires s'ils subissent une quelconque pression.

Les Assemblées générales à la base de nos luttes

Lors des mouvements revendicatifs, nous privilégions l'**Assemblée Générale des personnels comme lieu de décision**. Ouverte à tous les personnels, syndiqués ou non, elle offre la possibilité à chacun de s'exprimer et de participer pleinement à la lutte, et permet de prendre collectivement une décision. La base, les travailleurs et travailleuses, décide. Plus le nombre de grévistes est important à l'Assemblée Générale, plus elle est légitime. Les décisions qui en émanent doivent primer dans toute discussion avec ceux et celles « d'en haut ».



Pour nous contacter : fede.educ.public@cnt-so.org

Pour suivre l'actualité de la CNT-Solidarité Ouvrière :

www.cnt-so.org

<https://www.facebook.com/cnt.so/>

https://twitter.com/cntso_fr